



VILLE de  
MONTBONNOT  
SAINT-MARTIN  
(38330)

N° 04

Nombre de conseillers en exercice	27
présents	22
votants	27
nombre de voix pour	27
nombre de voix contre	00
abstention	00

PREFECTURE DE L'ISERE  
06 MARS 2018  
SECTION COURRIER 2

République Française  
Département de l'Isère  
Arrondissement de Grenoble  
Canton de Meylan

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit

le 27 février

Le Conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Pierre BEGUERY, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 février 2018

Présents : M. BEGUERY, Maire - Mmes SPALANZANI, MATHIEU, LAMY - Mrs BONNET, FARRUGIA, CLAPPAZ, Adjoint(e)s - Mmes BOURGEOIS, CANNIERE, DESPRES, LACHARTRE, ROLIN, ROURE - Mrs BARONI, BECHET, BLIGNY, DOLLE, FONTAN, GADELLE, GAILLARD, GUILLAUD, MINUTILLO.

Pouvoirs : Mmes LE MENESTREL, CARBONE, CARRE, FAVAND - M. PINERI.

*Madame Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.*

**OBJET :**

Participation de la  
commune au financement  
des BAFA

Monsieur Jean Pierre MINUTILLO, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse informe le Conseil municipal de la volonté de la commission Jeunesse de maintenir un dispositif d'aide aux jeunes pour passer le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

Lors du BP 2018, le Conseil municipal a acté l'inscription d'une enveloppe de 1200 € dédiée au financement du BAFA.

Certifié exécutoire

Il convient à présent de déterminer les conditions de remboursement :

Reçu en Préfecture ou  
Sous-préfecture  
le :

Publié ou notifié  
le :

- Avoir passé son BAFA (1 ou 3) en 2018,
- Être résident sur la commune,
- Avoir entre 17 et 25 ans,
- Remplir une fiche d'inscription et présenter un justificatif de quotient familial,
- Participation de la commune de 50% à 80% selon la grille de quotient familial ci-dessous :

MARIE DE MONTBONNOT  
12 MARS 2018  
Service du Courrier

Quotient Familial CAF	Catégorie correspondante	Déduction
de 0 à 1050	A, B, C, D	-80%
de 1051 à 1300	E	-70%
de 1301 à 1500	F	-60%
Supérieur à 1501	G et +	-50%

Un dossier pourra être présenté pour chaque session du BAFA.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve cette délibération.



Fait à Montbonnot Saint-Martin,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Pierre BEGUERY

*Annexe : BAFA 2018*